

Arrêté du 28 mai 2004 modifiant l'arrêté du 27 juin 2002 modifié portant nomination au comité technique paritaire central du ministère de l'écologie et du développement durable

NOR : *DEVG0430287A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2001 portant création d'un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2002 modifié portant nomination au comité technique paritaire central du ministère de l'écologie et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 27 juin 2002 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

Mme Jacquot-Guimbal (Hélène), directrice générale de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
M. Trouve (Thierry), directeur de la prévention des pollutions et des risques ;
M. Berteaud (Pascal), directeur de l'eau ;
M. Michel (Jean-Marc), directeur de la nature et des paysages ;
M. Bureau (Dominique), directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
M. Aurand (Jean-Marie), directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ;
M. Parent (Christian), directeur du personnel, des services et de la modernisation du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Membres suppléants

M. Masse (Francis), directeur général adjoint de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
M. Henry (Jean-Pierre), directeur adjoint de la prévention des pollutions et des risques ;
Mme Etaix (Corinne), directrice adjointe de la nature et des paysages ;
M. Fevrier (Patrick), sous-directeur de la programmation et des agences de l'eau ;
M. Daviau (Thierry), chef de la mission des directions d'administration centrale, ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Mme Mangenot (Cosima), chargée de communication interne à la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
M. Guizien (Dominique), sous-directeur des ressources humaines.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 27 juin 2002 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre du SNE :
Mme Harasse (Claudine) ;
Mme Maucotel (Françoise) ;
Mme Pillias (Anne-Françoise) ;
Mme Zysberg (Claudine).

Au titre de la CGT :
M. Combrouze (Francis) ;
M. Allardi (Jean).
Au titre de FO :
M. Lavalard (Jean-Luc).

Membres suppléants

Au titre du SNE :
Mme Couturier (Marie-Joëlle) ;
Mme Biguet (Jocelyne) ;
M. Martinet (Fabrice) ;
M. Hourdebaigt (Michel).
Au titre de la CGT :
Mme Smadja (Anny) ;
M. Le Trionnaire (Yves).
Au titre de FO :
M. Rieb (Ghislain).

Article 3

La directrice générale de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 28 mai 2004.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
H. Jacquot-Guimbal